

---

Procédure d'insolvabilité concernant Phoenix Kapitaldienst GmbH  
Informations pour les créanciers  
Situation au 14 juillet 2006

Pour des raisons informatiques, l'envoi des contrats de pool concernant le pool de poursuite des droits « WP Puckler » a pris du retard et n'a pu commencer que hier. En raison du grand nombre de participants, l'envoi durera plusieurs jours ; nous prions donc les investisseurs de patienter s'ils ne reçoivent pas de courrier sous les deux ou trois jours. En cas de questions, nous vous prions d'utiliser uniquement les numéros de hot-line qui sont indiqués sur les circulaires. Je vous prie de ne pas utiliser les numéros directs dont vous avez eu connaissance dans d'autres courriers que vous avez reçus de Schultze & Braun. Seuls les collaborateurs que vous joindrez par les numéros de hot-line peuvent vous donner des informations sur les documents envoyés.

Le 11 juillet 2006 – après des débats d'une durée étonnamment courte – la cour d'assises a prononcé ses jugements dans la procédure criminelle à l'encontre de Monsieur Michael MILDE et Madame Elvira RUHRAUF.

Monsieur MILDE a été condamné à une peine d'emprisonnement de 7 ans et 4 mois pour escroquerie aggravée, Madame RUHRAUF à une peine d'emprisonnement de 2 ans et 3 mois pour détournement de fonds. Les mandats de dépôt concernant les deux inculpés sont maintenus. Les aveux complets de Monsieur MILDE ont été reconnus comme circonstances atténuantes, alors que le grand nombre d'investisseurs lésés a été considéré comme circonstance aggravante. Le délai de recours n'est que d'une semaine, donc la semaine prochaine nous saurons si les inculpés acceptent le jugement.

Frankfort, le 14/07/2006 / BY

Frank SCHMITT

Avocat - Avocat spécialisé en droit en matière d'insolvabilité  
administrateur de l'insolvabilité